

DECISION N°DC 29/22

Attribution de la procédure 22.016 relative à la mission de coordination SPS concernant les travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société **APAVE PARISIENNE**, sise Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran CS 60123, 92412 COURBEVOIE Cedex,

Considérant la nécessité pour le SIOM d'exécuter une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif à la mission de coordination SPS concernant les travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE, avec la société **APAVE PARISIENNE**, Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran CS 60123, 92412 COURBEVOIE Cedex.

ARTICLE 2 :

Cinq offres ont été reçues, elles ont toutes été jugées acceptables. Le classement est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	2	APAVE
2	4	QUALICONSEUT
3	1	CCRBTP
4	5	VERITAS
5	3	DEKRA

Le marché est attribué à la société **APAVE**, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent marché est à montant forfaitaire pour chaque mission, détaillé dans la DPGF.

A titre d'information, le montant forfaitaire s'élève à 3320 € HT, soit 3864 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, ou à la date de levée de toutes les réserves après prolongation de ce délai, si des réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin du délai de parfait achèvement.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le
26 SEP. 2022
Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :
Affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC29_2022
Date de la décision:	2022-09-26 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure 22.016 relative à la mission de coordination SPS concernant les travaux de mise en conformité règlementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220926-DC29_2022-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20220926-DC29_2022-AU-1-1_0.xml	text/xml	1015
nom original: dc 29 2022.pdf	application/pdf	119932
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20220926-DC29_2022-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	119932

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 septembre 2022 à 11h16min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 septembre 2022 à 11h20min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2022 à 11h20min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 septembre 2022 à 11h35min13s	Recu par le MIAT le 2022-09-27

